

Pages de gauche

MENSUEL D'OPINIONS SOCIALISTES INDÉPENDANT

ÉDITORIAL

Révolte à crédit

Lors de chaque révolte, il est commun pour les gouvernements de considérer le problème sous l'angle du maintien de l'ordre, sans être porteur d'aucun autre sens. Les événements qui ont agité Londres et les autres grandes villes anglaises au début du mois d'août n'ont pas dérogé à cette règle.

Qualifier ces événements est déjà un problème. Actes de résistance, révolte ou émeutes, les mots ne sont pas neutres; il est donc nécessaire d'aller au-delà et de s'interroger sur les conditions qui ont permis à ces événements d'avoir lieu. Oui, il y a un lien à faire, et que l'on fait, entre un capitalisme débridé et ce qui s'est passé en Angleterre. Les inégalités ont augmenté de manière exponentielle ces vingt dernières années; le chômage, la précarité et l'exclusion sociale ont explosé. En cela, ces jeunes qui cassaient et pillaient en direct à la télévision symbolisent le projet capitaliste et sa fin. Ils et elles se trouvent exclus du seul lien social créé par le capitalisme, qui est l'appropriation, qui permet le plaisir éphémère de la consommation et qui définit l'appartenance. La société est dans un état tel d'anomie, les solidarités si éclatées que les barrages habituels contre certaines violences n'existent plus.

Contrairement aux réactionnaires qui ont déjà constaté la décadence morale de cette société, il s'agit de remettre en cause un rapport de production destructeur. Condamner les violences ne doit pas nous interdire de nous interroger sur ce qu'elles signifient. La rage et le désir de casser, d'affronter la police, n'est pas indépendant d'un contexte. Se concentrer sur les casseuses-eurs ou chercher des boucs émissaires (les pauvres ou les mères célibataires) est l'arbre qui cache la forêt (privatisée).

Réd.



Photo: Pages de gauche

Libre circulation ou concurrence sans limite?

Même si personne n'en parle ouvertement, la libre circulation sera l'un de ces thèmes diffus des élections fédérales de cet automne, de ceux qui font choisir un parti plutôt qu'un autre sans que ces derniers le comprennent forcément eux-mêmes. Il y a des secteurs économiques dans lesquels les travailleuses et les travailleurs sont fragilisés. Il y a un parti politique qui, depuis vingt ans, répète que tous les problèmes de la Suisse sont imputables aux étrangères-ers. Et il y aura sans doute des gens pour faire un lien malheureux entre le premier fait et les fantasmagories de l'UDC. On a parfois l'impression qu'à gauche, peu s'en rendent compte. État des lieux et propositions dans ce numéro.

Lire en pages 4-7

■ Agences de notation

Rappel de quelques-uns de leurs méfaits

Page 3

■ «Smartvote»

Ou comment prendre les électrices-eurs pour des poires

Page 9

■ Psychiatrie

Hospitalisation d'office en France, entre contrainte et liberté

Page 11

EN BREF

Nouveau site Internet

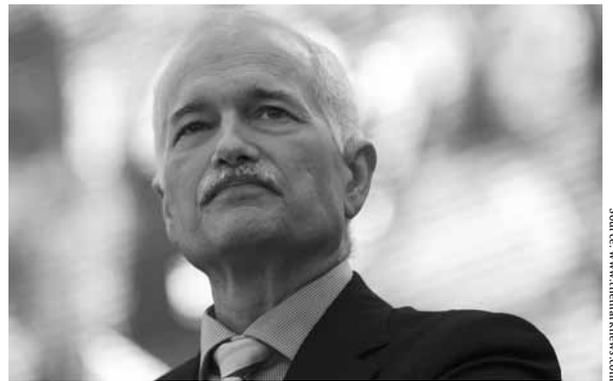
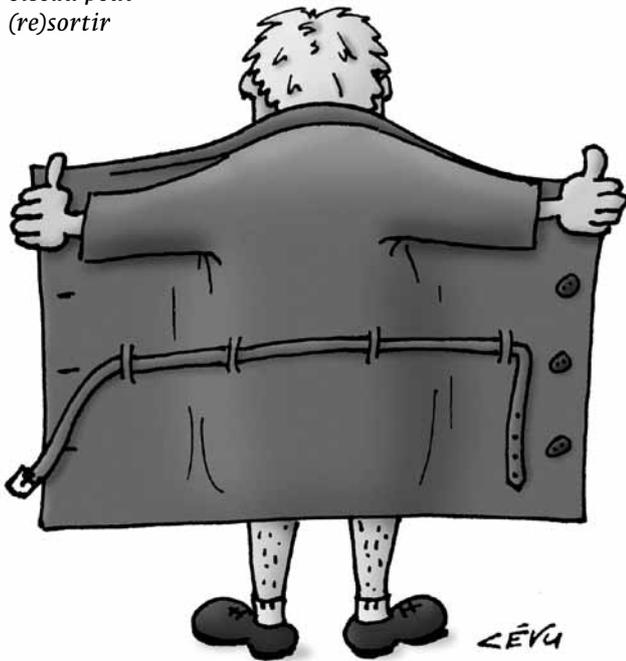
Après de nombreux mois de relatif délaissement, le site Internet de *Pages de gauche* a fait peau neuve. Nous vous invitons à venir le découvrir à l'adresse habituelle: www.pagesdegauche.ch.

Vous y retrouverez chaque mois notre éditorial, les annonces des événements organisés par le journal, ainsi que d'éventuels compléments à l'édition imprimée.

Il est bien sûr toujours possible de s'y abonner, de demander d'anciens numéros ou d'y consulter nos archives. Les numéros y seront disponibles intégralement trois mois après leur parution.

La rédaction

DSK: le petit oiseau peut (re)sortir



L'HOMMAGE DE LA RÉDACTION

Jack Layton

C'est une terrible perte pour la gauche canadienne, et plus largement pour le mouvement socialiste international, que la mort prématurée, à la suite d'un cancer, de Jack Layton. Sous la houlette de son *leader*, le Nouveau Parti Démocratique (NPD), parti frère membre de l'Internationale Socialiste, obtenait le plus grand succès électoral de son histoire. Grâce à une campagne exemplaire, le NPD remportait en mai dernier 30% des voix et faisait élire plus de cent député-e-s. Surtout, il devenait pour la première fois le deuxième parti du Canada et remplaçait le parti libéral dans le rôle d'opposition officielle au Parti conservateur majoritaire.

Ce magnifique succès a été attribué à la personnalité remarquable de Jack Layton, authentiquement populaire, profondément intègre et modeste, qui a su garder une vision socialiste et féministe de la politique. Sachant sa mort prochaine, il a rédigé, deux jours avant sa disparition, une poignante lettre d'adieu qui se terminait par ces mots: «Mes amis, l'amour est cent fois meilleur que la haine. L'espoir est meilleur que la peur. L'optimisme est meilleur que le désespoir. Alors aimons, gardons espoir et restons optimistes. Et nous changerons le monde».

Romain Felli

IMPRESSUM

Abonnement annuel: Fr. 49.-
Abonnement de soutien: Fr. 130.-
Abonnement réduit (AVS, AI, étudiant-e-s, chômeuses-eurs): Fr. 39.-

CCP 17-795703-3
www.pagesdegauche.ch
Case postale 7126, 1002 Lausanne
info@pagesdegauche.ch

Rédaction:
Samuel Bendahan (SB), Thierry Bornand (TB), Antoine Chollet (AC), Romain Felli (RF), Benoît Gaillard (BG), Mathieu Gasparini (MG), Philippe Gilbert (PG), Stéphanie Pache (SP), Émilie Pasquier (EP), Line Rouyet (LR), Sébastien Schnyder (SS), Arnaud Thiéry (AT)

Comité:
Matthieu Béguelin, Valérie Boillat, Michel Cambrosio, Raymond Durois, Dan Gallin, Grégoire Junod, André Mach, Philipp Müller, Géraldine Savary, Alberto Velasco

Maquette:
Marc Dubois, Lausanne
Secrétariat de rédaction, mise en page:
Antoine Chollet

Webmasters:
Sébastien Schnyder et Mathieu Gasparini

Illustrations:
Christian Vullioud (Cévu)

Relecture:
Dominique Hartmann, Salima Moyard

Impression:
Imprimerie du Journal de Sainte-Croix

Séance de rédaction publique

Pour la première fois depuis sa création, la rédaction de *Pages de gauche* invite ses lectrices et ses lecteurs à une séance de rédaction publique le **lundi 3 octobre 2011 à 19h30**, dans les locaux de *Domaine public* (rue Saint-Pierre 1 à Lausanne, 3^e étage). Il s'agira de déterminer ensemble le contenu du numéro de novembre, n'hésitez donc pas à venir pour nous suggérer des idées d'articles et pour en discuter avec la rédaction.

FINANCE

“Moodytes” agences de notation!

Une agence de notation, à quoi ça sert? C'est simple: à gagner de l'argent. Ces entreprises théoriquement d'utilité publique ont tous les incitatifs pour mal faire leur travail.

Les marchés sont imparfaits. Ils le sont parce que le système l'est, mais aussi parce que l'information est incomplète. Les acteurs sur les marchés ne savent pas tout, et cette asymétrie crée des inégalités parmi les différentes parties prenantes sur les marchés financiers. Les cas extrêmes sont d'ailleurs ce que l'on appelle des délits d'initié: lorsqu'une personne a des informations privilégiées, elle peut gagner beaucoup d'argent en arnaquant toutes les autres, puisqu'elle est en mesure de prédire l'évolution du marché.

TRANSMETTRE L'INFORMATION

Pour éviter cette asymétrie dans l'information, la plus simple des réponses est la suivante: il faut des organismes qui vont diffuser les informations rapidement, comme les médias. Il existe des organismes qui ont un rôle plus spécialisé de diffusion de certaines informations, et ce sont précisément les agences de notation. Qui n'a pas entendu parler des fameuses notes AAA, BBB, CCC données par *Standard and Poor's*, *Fitch* ou *Moody's*? Leur rôle est donc d'évaluer la qualité des titres boursiers (et donc des organisations qui les émettent) et de leur donner une note. À travers cette note, toutes les actrices-eurs des marchés peuvent donc avoir une information identique.

POUR LE SECTEUR PUBLIC: AUCUNE VALEUR AJOUTÉE

Pour le secteur privé, les agences fonctionnent ainsi: elles sont payées par des entreprises, puis font un travail d'analyse poussé de la société, observent des informations non disponibles au commun des mortels, puis émettent leur notation. Leur valeur ajoutée? Elles ont plus d'informations que le reste du monde, et donc on peut (théoriquement) faire davantage confiance à leur analyse.

Pour les institutions publiques, les agences ne disposent pas d'informations privilégiées. Lorsque la note des États-Unis a été dégradée par l'une des agences, celle-ci n'a justifié cette dégradation que par des généralités ridicules auxquelles tout le monde a accès. Quelle est donc la valeur de cette information? Elle est nulle, et pourtant, cela a généré un séisme. Malheureusement, le tsunami qui en a résulté touche toujours les mêmes personnes. Lorsque la bourse va mal, cela permet de justifier des politiques iniques pour toutes les entreprises, politiques qui ne sont pas supprimées lorsque cela va mieux. C'est pour cela que les cycles de crise profitent systématiquement aux actionnaires et jamais aux salarié-e-s.

PAS INDÉPENDANT

En plus d'avoir de l'influence sur des sujets ou elles ne devraient pas en avoir la moindre, les agences ne sont pas même crédibles lorsqu'elles font leur *core business*, c'est-à-dire évaluer des sociétés cotées en bourse et leurs titres. On se rappelle encore des évaluations AAA (la meilleure possible) données aux titres impliqués dans la crise des *subprimes*. En réalité, les agences sont payées par les organismes-mêmes qu'elles évaluent. Elles ne sont pas des agences gouvernementales ou des associations indépendantes, mais des entreprises privées qui elles aussi doivent gagner de l'argent et faire des profits. Dans ces conditions, il est évident que tout rapport, toute évaluation, toute apparition publique seront passés au filtre des intérêts de ses actionnaires.

DES INCITATIFS CORRECTS

Il est évident qu'il faudra changer de système d'évaluation des actifs financiers. Premièrement, il ne faut pas que ces organisations aient intérêt à faire du profit. Deuxièmement, elles ne doivent pas être rémunérées directement par les organisations qu'elles évaluent (mais indirectement, par exemple au travers

d'une taxe sur les transactions financières). Troisièmement, elles doivent être indépendantes de toutes les organisations évaluées, tout en restant sous contrôle démocratique. La seule possibilité est donc que ces organisations bénéficient d'une indépendance analogue au système judiciaire, tout en restant sous contrôle des Nations Unies. Ou alors, on peut supprimer la bourse, c'est plus simple et ça marchera mieux!

Samuel Bendahan

La “note” des États-Unis

La ridicule décision de *Standard and Poor's* de dévaluer la note des États-Unis a pour justification les jeux politiques entre Démocrates et Républicain-e-s. Il est inacceptable, selon l'agence, que les politicien-ne-s n'arrivent pas à se mettre d'accord sur un plan de réduction de la dette. Les Républicain-e-s refusent toute hausse d'impôt, alors que les Démocrates veulent limiter les coupes budgétaires tout en étant prêts au compromis. L'analyse de l'agence est absurde: elle veut dire que les Démocrates auraient dû céder plus vite aux Républicain-e-s. Selon l'agence, c'est le débat politique lui-même qui serait la cause de l'incapacité des États-Unis à payer leur dette. Or, c'est bien au contraire la logique de la politique républicaine, qui vise à anéantir l'État, qui aurait des chances de pousser les États-Unis à faire défaut. Dans le système bipartisan américain, seul-e-s les Démocrates défendent un tant soit peu le rôle et la nécessité de l'État: les Républicain-e-s s'en foutent. C'est pour cela que ce sont les premiers qui ont dû céder: ils doivent défendre à la fois leurs opinions politiques, et la crédibilité, l'utilité de l'État. SB

Des oiseaux de malheur

L'un des pires aspects de l'influence des agences de notation est que leurs prophéties sont auto-réalisatrices. Lorsqu'elles annoncent qu'un État aura de la peine à assumer ses obligations, elles sèment un vent de panique. Concrètement, auprès des marchés financiers, cela fait passer le message que prêter à cet État devient plus risqué. La conséquence de ces nouvelles attentes, c'est que le taux de rendement demandé pour un État risqué est plus élevé. Le paradoxe de l'utilisation des marchés financiers prend alors tout son sens: ce sont les États qui sont les plus en difficulté et qui ont le plus besoin d'aide, qui sont en même temps frappés par les intérêts les plus élevés! Ainsi, en annonçant qu'un État est un mauvais débiteur, une agence de notation augmente automatiquement les dépenses de cet État, car il devra payer des charges d'intérêt faramineuses. Conclusion: il est facile, pour celui qui a pipé les dés, d'en prédire le résultat! SB

DOSSIER: MIGRATIONS ÉCONOMIQUES

Vues syndicales sur la libre circulation des personnes

Entretien avec Lucas Dubuis, secrétaire syndical d'Unia pour le canton de Neuchâtel dans le secteur artisanat et construction.

Quels ont été les effets concrets de l'Accord de libre circulation des personnes (ALCP) sur l'emploi en Suisse?

Premièrement, il faut dire que l'accord de libre circulation n'a pas provoqué d'invasion de «plombiers polonais», contrairement à ce que prétendait la droite nationaliste au moment du vote, c'est important de le rappeler. Globalement, nous soutenons donc toujours le principe de la libre circulation des personnes.

Plus que jamais, la crainte des syndicats est celle du *dumping* salarial, à savoir que les salaires baissent parce que des personnes venant de l'Union européenne (UE) seraient employées à des salaires inférieurs à ceux des travailleuses-eurs résident-e-s. L'autre crainte concerne toute la probléma-

tique des travailleuses-eurs indépendant-e-s qui peuvent pratiquer des tarifs hors de toute convention collective de travail (CCT).

En 2007, dans le canton de Neuchâtel, les contrôles des conditions de travail sur les chantiers ont été confiés à l'État. La collaboration avec le service de surveillance et des relations de travail n'a pas été optimale et Unia a dénoncé l'accord, notamment parce que les inspections semblaient uniquement préoccupées par la répression des travailleuses-eurs sans-papiers plutôt que par l'application des CCT. Aujourd'hui, les partenaires sociaux ont mis en place leur propre association de contrôle des chantiers, mais les difficultés se font encore sentir puisque, malgré des demandes réitérées, l'État ne transmet toujours pas les formulaires d'annonce, contrairement à ce que prévoit l'ALCP. C'est un comble à l'heure où les pressions xénophobes ne cessent de croître sur la question européenne et où il est donc urgent d'agir!

Quelles seraient les améliorations à apporter au système actuel?

Avant toute chose, il faut intensifier les contrôles. Il conviendrait en plus de prévoir dans les CCT des mécanismes qui protégeraient les salarié-e-s. Nous proposons par exemple le versement d'une caution de quelques dizaines de milliers de francs par les entreprises, caution qui serait utilisée en cas d'infraction. Il faudrait également augmenter la responsabilité des adjudicataires des travaux en cas de problèmes, pour éviter les problèmes liés à la sous-traitance. On devrait de même prévoir une interdiction systématique de revenir pratiquer sur sol helvétique en cas de violation crasse ou répétée du droit suisse ou de *dumping* salarial.

La situation des sans-papiers est une autre question importante. Il faut absolument trouver

des solutions afin de sauvegarder les intérêts de ces personnes-là. Pour faire court, il s'agit de contrôler les entreprises, et pas les employé-e-s.

Comment se pose la question des frontaliers-ers à Neuchâtel?

Dans l'horlogerie, principal secteur ayant recours au travail frontalier, on ne constate pas trop de virulence à leur rencontre, rien de comparable avec ce que l'on peut voir dans le canton de Genève avec le MCG par exemple. Pour autant que je le sache, les frontaliers-ers ne sont pas favorisés dans le canton. C'est une question surtout émotionnelle puisque personne n'a d'informations fiables qui permettraient de corréler présence des frontaliers-ers et taux de chômage. Le problème principal toutefois, c'est que les entreprises refusent d'ouvrir leurs livres de salaires, et qu'il est dès lors impossible de savoir exactement qui gagne quoi. Pour faire taire les rumeurs sur les salaires moins élevés des Français-es, il suffirait que les employeurs-eurs garantissent cette transparence! Si les entreprises tiennent à la libre circulation, il faudra qu'elles fassent des pas concrets dans ce sens.

Faudra-t-il passer par l'UE pour améliorer le droit du travail en Suisse?

Le problème est que les arrêts récents de la Cour européenne de justice sont très défavorables aux travailleuses-eurs. Leur union et la collaboration des forces syndicales européennes sont plus que jamais nécessaires: parce que nous ne voulons pas d'une Europe du fric, mais d'une Europe sociale!

*Propos recueillis par
Antoine Chollet*

Qui veut stopper l'immigration massive?

L'UDC lutte désormais «contre l'immigration massive». Détail piquant: l'UDC recommande à tout Suisse de signer son initiative si elle-il refuse que des Kosovar-e-s égorgent des Suisses. Mais c'est l'Accord de libre circulation des personnes (ALCP) que vise l'UDC, son initiative demandant l'introduction de contingents, la délivrance de l'autorisation de séjour que si ce dernier sert les «intérêts économique du pays», c'est-à-dire le retour à la situation prévalant avant l'entrée en vigueur de l'ALCP. L'initiative dit d'ailleurs que tout accord international contraire à ses buts devra être dénoncé. La droite libérale et *economiesuisse* ne s'y sont pas trompés en s'opposant très vivement à cette initiative: le patronat aurait tout à perdre à son acceptation. Car l'UDC a compris que le *dumping* salarial est réel, qu'il dessert celles et ceux qui travaillent, et que l'ALCP provoque ce *dumping*. Pourtant, l'UDC – qui s'en cache bien – a toujours voté contre l'extension du contrôle du marché du travail, les salaires minimaux, la force obligatoire des CCT, en somme: contre toutes les mesures efficaces pour effectivement lutter contre le *dumping* salarial. AT

DOSSIER: MIGRATIONS ÉCONOMIQUES

Les bilatérales et leur application

L'Accord bilatéral sur la libre circulation des personnes (ALCP) a été conclu le 21 juin 1999 entre la Suisse et l'Union européenne. Entré en vigueur le 1er juin 2002 pour la Suisse et l'UE, qui ne comptait à l'époque que 15 États membres, son champ d'application a été régulièrement étendu aux États ayant rejoint l'UE depuis 2004.

ÉGALITÉ DE TRAITEMENT ET LIBERTÉ DE CIRCULATION

L'ALCP se fonde sur le principe de l'égalité de traitement entre ressortissant·e·s suisses et européens·nes. Les citoyen·ne·s de l'UE ont le droit de venir en Suisse pendant 90 jours, d'y chercher un emploi, de conclure n'importe quel contrat de travail. Sur présentation du contrat de travail est délivrée l'autorisation de séjour (permis L ou B), permettant un séjour légal en Suisse, d'y bénéficier de la protection sociale, de l'égalité de traitement en matière de logement, etc.

L'ALCP instaure aussi un droit de venir librement sur le territoire d'une des parties pour fournir des services durant 90 jours par an, ou de s'établir afin d'exercer une activité indépendante, pour autant que les preuves de l'exercice de cette activité soient apportées.

En somme, ce n'est que pour les personnes sans activité lucra-

tive qu'il y a encore une forme de contrôle, en ce sens que la venue en Suisse n'est autorisée que si la personne dispose des moyens nécessaires pour financer son séjour.

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Tout·e citoyen·ne européen·ne pouvant librement travailler en Suisse, c'est bien une situation de concurrence qui a été instaurée par l'Accord sur la libre circulation des personnes. C'est alors que l'on a parlé de mesures d'accompagnement. L'idée est la suivante: puisqu'on ne peut plus protéger les salaires suisses en empêchant les Européen·ne·s de venir travailler à bas prix, il faut contrôler d'une autre manière que les salaires ne baissent pas.

Durant une période transitoire, les autorisations de séjour sont restées contingentes. L'employeuse·eur qui engageait un·e ressortissant·e UE devait prouver qu'il n'y avait aucun·e travailleuse·eur indigène pour occuper ce poste. Cette période transitoire a pris fin (pour 8 États le 1^{er} mai dernier); ce régime ne concerne plus que la Bulgarie et la Roumanie.

Ainsi, restent les autres mesures d'accompagnement, notamment la Loi sur les travailleurs détachés (afin de contrôler les conditions de travail dans les entreprises ayant leur siège

en Europe qui envoient leurs employé·e·s exécuter un contrat en Suisse ou travailler dans une filiale), la facilitation de l'extension des conventions collectives de travail et la possibilité, nouvelle, d'imposer dans certaines branches des salaires minimaux par des contrats-types de travail contraignants.

EN PRATIQUE

En pratique, deux problèmes demeurent: l'ALCP organise la mise en concurrence des travailleuses·eurs, permettant au patronat de jouer sur les salaires tout en accusant les Européen·ne·s de voler le travail des Suisses. Parallèlement, le nombre d'inspectrices·eurs du travail demeure insuffisant, et les mesures d'accompagnement n'atteignent que partiellement leur but, tant on connaît l'opposition acharnée du patronat et, dans une moindre mesure peut-être, de l'État à imposer des salaires minimaux ou à vraiment réguler le marché du travail. Peut-être la situation changera-t-elle maintenant que, depuis le 1^{er} mai 2011, les ressortissant·e·s des nouveaux États de l'UE peuvent s'installer et travailler librement en Suisse sans contrôles préalables.

Arnaud Thiéry

DOSSIER: MIGRATIONS ÉCONOMIQUES

Bleu à l'âme

Parmi les produits d'exportation britanniques, celui qui a le mieux marché ces vingt dernières années est la «troisième voie». Invention des théoricien·ne·s du *New Labour* pour justifier le ralliement des travaillistes au néolibéralisme, elle a été allégrement reprise partout en Europe et au-delà.

Le Parti travailliste semble être sur le point de réitérer le recel de produits frelatés importés de la droite avec sa nouvelle théorie dite du *Blue Labour*, qui prend toute sa saveur quand

on sait que le bleu en question fait référence au Parti conservateur. Alors que la troisième voie empruntait à la droite son libéralisme économique, le *Blue Labour* fait l'inverse. Il théorise à la fois un strict égalitarisme économique anti-libéral, et une vision ultra-conservatrice de la société fondée sur la famille, la religion, la nation et les «communautés» contre l'État.

Le postulat principal semble être que la classe ouvrière anglaise est par nature conservatrice, sexiste, et de tendance

autoritaire, et qu'il faut la flatter si l'on veut y récupérer des électrices·eurs.

Le *Blue Labour* est néanmoins en crise depuis quelques semaines. Son principal théoricien, Lord Glasman, a déclaré dans une interview qu'il était favorable à un arrêt total de l'immigration car celle-ci provoque des baisses de salaire et du chômage. Suite au tollé provoqué par cette phrase, il a fait vœu de silence jusqu'à la rentrée. Affaire à suivre, donc...

Romain Felli

DOSSIER: MIGRATIONS ÉCONOMIQUES

Le retour de la «Forteresse Europe»?

Le 11 août dernier, la Commission européenne a autorisé l'Espagne à faire usage de sa clause de sauvegarde en matière de libre circulation. Cette décision est sans précédent depuis la mise en place de la libre circulation avec les nouveaux États membres. Jusque-là, l'Espagne avait été le pays européen qui avait absorbé le plus grand nombre de travailleuses-eurs d'Europe de l'Est, en particulier de Roumanie. Dopé par le boom de la construction et les opportunités d'emploi dans l'agriculture, leur nombre était passé de 328'000 en 2006 à 823'000 en 2010, devenant le plus grand groupe d'immigrant-e-s dans ce pays. Confronté aujourd'hui à un taux de chômage à 21%, le gouvernement socialiste de José Luis Zapatero a décidé de réintroduire une obligation de permis de travail pour les travailleuses-eurs roumain-e-s, dont le taux de chômage est aujourd'hui 10% plus élevé que celui des Espagnol-e-s.

LES ÉTRANGÈRES-ERS EN PREMIÈRE LIGNE

En Espagne comme dans la plupart des pays européens, les étrangères-ers ont été touchés plus sévèrement par la crise que les travailleuses-eurs natives-ifs. L'augmentation du chômage des étrangères-ers a été particulièrement brutale dans les pays où l'immigration rapide permise par la libre circulation a été utilisée pour satisfaire les besoins de main d'œuvre du secteur de la construction qui s'est effondré en 2008, comme en Espagne, en Irlande ou au Royaume-Uni. Après la crise, le taux de chômage des étrangères-ers a augmenté dans de plus grandes proportions que le taux de chômage national. Si des études économiques ont montré que la libre circulation n'a pas causé une augmentation du chômage des travailleuses-eurs nationales-aux, il s'avère que les emplois des travailleuses-eurs non nationaux étaient plus pré-

caires et souvent moins qualifiés. En clair, les travailleuses-eurs étrangères-ers européen-ne-s ont été engagés plus facilement en période de croissance car ils coûtaient moins cher, mais elles-ils ont aussi été licenciés plus vite car leurs emplois étaient sous-tendus par une expansion conjoncturelle qui n'était pas soutenable sur le long terme.

LA CRISE CONTRE LES FLUX

Dans le même temps, les flux migratoires à l'intérieur de l'Union européenne ont diminué significativement depuis le début de la crise économique, se révélant ainsi très sensibles à la conjoncture. Un rapport de l'OCDE paru en juillet 2011 montre que l'immigration à l'intérieur de l'UE a diminué de 36% entre 2007 et 2009, alors que le total des migrations internationales vers 24 pays de l'OCDE n'a chuté que de 7%. Parce que les Européen-ne-s peuvent aller et venir comme bon leur semble, elles-ils retournent plus facilement dans leur pays quand elles-ils perdent leur emploi. Ce phénomène est accentué par le fait que beaucoup de pays européens ont durci les conditions d'accès à l'assistance sociale pour prévenir le «tourisme social». Par contre, les étrangères-ers extra-européen-ne-s tendent à rester, car il est plus difficile pour eux de revenir. Elles-ils travaillent aussi plus souvent dans des secteurs économiques non qualifiés où la demande est structurelle plutôt que conjoncturelle, comme les services à la personne (ménage, garde d'enfants, etc.).

PROTECTIONNISME ET XÉNOPHOBIE

Malgré cette diminution de l'immigration, plusieurs gouvernements ont été tentés par des mesures protectionnistes, à l'instar de l'Espagne. On se souvient du «*British jobs for British workers*» de Gordon Brown en 2009, ou les déportations de Roms mises en place par Nicolas Sarkozy en 2010. Toutefois, ces mesures essentiellement sym-

boliques ne peuvent avoir qu'un impact minime sur le marché du travail, et sont clairement dirigées vers des populations nationales inquiètes de l'augmentation du chômage. Par ailleurs, on peut également se demander si ces effets de manche sont efficaces pour rassurer les électrices-eurs préoccupé-e-s par le *dumping* salarial. Les jugements de la Cour Européenne de Justice dans les cas de Laval ou Viking, où le droit de la concurrence a été jugé plus important que la protection des travailleuses-eurs, a montré que les compétences nationales dans ce domaine sont devenues sévèrement limitées.

Alexandre Afonso
Chercheur en économie
politique comparée

DOSSIER: MIGRATIONS

La libre ci

Les partis de droite ont toujours été divisés sur la question de la libre circulation des personnes. Au sein de la droite nationaliste et xénophobe, les partis populistes – en brandissant la menace du chômage et de l'insécurité – servent d'argument électoral. La droite libérale, en revanche, l'accepte volontiers en y voyant avant tout une main-d'œuvre bon marché et docile. Les partis bourgeois sont toujours même d'accord sur un principe : le moindre seront les droits au travail et les droits sociaux des ressortissant-e-s étrangères-ers. Les partis plus juteux seront les promoteurs de leur exploitation. Dans l'Accord bilatéral sur la libre circulation (ALCP) permis au patronat de mettre en concurrence les travailleuses-eurs suisses et les ressortissant-e-s de l'UE en pratiquant une concurrence salariale et en protégeant les étrangères-ers co-

DOSSIER: MIGRATIONS ÉCONOMIQUES

Le rapport de force du franc

Le principal allié des capitalistes et du patronat est sans aucun doute ce qu'il est convenu d'appeler la crise. Toutes les crises sont exploitées afin de déséquilibrer encore un peu plus la lutte de classes en faveur du capital et au détriment du travail. La sous-crise du franc fort, conséquence directe de la crise de 2008 n'échappe pas à la règle.

La hausse continue du franc (au cours des quatre dernières années, le franc a gagné 25% en valeur face à l'euro et au dollar), devient un argument du patronat de tous les secteurs – relayé par le Conseil fédéral – pour s'opposer à toute hausse des salaires, et envisager de les baisser, de les payer en euros, d'allonger le temps de travail, de diminuer les impôts ou les charges sociales, etc. Cette énumération non exhaustive des différentes mesures avancées, et dans certains cas déjà

effectives, illustre l'enjeu du rapport de force entre le patronat et les travailleuses-eurs. Alors que le patronat porte la responsabilité de la crise, il voudrait en faire payer le prix aux travailleuses-eurs.

METTRE LES TRAVAILLEUSES-EUSES AU PAS

Par exemple, dans la semaine où Lonza a annoncé l'augmentation des heures de travail hebdomadaires dans son usine de Viège (42,5 contre 41 heures) à cause du franc fort, cette entreprise a également annoncé le rachat d'une entreprise américaine – Arch Chemicals – pour 1,25 milliards de francs suisses. Des entreprises hautement spécialisées comme Lonza sont représentatives des entreprises suisses qui agissent pour la plupart dans des secteurs de pointe; ces entreprises feignent d'oublier que cette valeur ajoutée

est produite avant tout par les travailleuses-euses.

Dire que toute l'économie est affectée par le franc fort est faux. L'industrie d'exportation ne représente pas toutes les branches d'activités de la Suisse et certaines branches sont plus sous pression que d'autres. Ainsi l'industrie horlogère et la chimie s'en sortent très bien. D'autres multinationales qui disposent de la plupart de leurs actifs à l'étranger (par exemple Nestlé) s'en sortent plus que très bien. Concernant l'industrie des machines, les chiffres donnés par l'organisation faïtière Swissmem prouvent que l'offensive patronale est avant tout dictée par des raisons idéologiques (lutte des classes) et par son intérêt propre. Si on compare le premier trimestre 2011 à celui de l'année passée, on constate que le volume des exportations a augmenté de 5,8% (à environ 50 milliards de francs), que les commandes ont été en hausse de 27% et que le produit des ventes a augmenté de 2,7%. Même si les activités ralentissent un peu au deuxième trimestre 2011, le patronat profite des crises pour faire avancer ses intérêts. Comme le dit Swissmem, «le pire est à venir» et il faudra pour les travailleuses-eurs se préparer à des sacrifices.

L'INVERSE N'EST PAS VRAI

Le portrait n'est pas si sombre, mais le patronat en profite pour faire pression. Il est paradoxal de constater que quand tout va bien, celui-ci insiste pour que les négociations salariales se fassent par branche mais que le principe devrait être différent quand les choses vont moins bien. Il est malhonnête d'utiliser les problèmes de certaines branches pour bloquer toute progression dans les autres. D'autant que – faut-il le rappeler – quand l'euro était à 1,5 frs, les travailleuses-eurs n'ont pas eu droit pour autant à des hausses de salaires!

Mathieu Gasparini

S ÉCONOMIQUES

circulation vue de la gauche

nt tou-
ques-
on des
droite
, le re-
enace
curité
al. La
anche,
oyant
œuvre
. Les
ut de
point:
ts du
x des
es-ers,
fits ti-
e fait,
libre
et au
oncur-
s-eurs
ant-e-s
sous-
résen-
omme

les seuls responsables de ces problèmes.

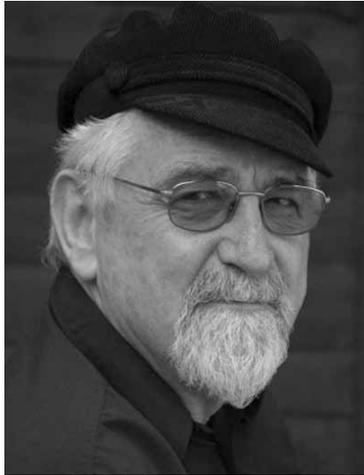
On le sait, la libre circulation des personnes a toujours profité au capital. Pour autant, est-ce une raison pour la gauche de s'opposer à celle-ci? Non. S'opposer à la libre circulation sous prétexte que ce refus suffira à préserver ou à améliorer les conditions de travail en Suisse est une chimère. C'est précisément croire au simulacre orchestré par le patronat. En effet, la véritable opposition n'est pas à chercher entre travailleuses-eurs suisses et étrangères-ers, mais bien entre le patronat et l'ensemble des travailleuses-eurs. On rappellera que le capitalisme a créé une classe: le prolétariat. Celui-ci n'a ni patrie, ni attache nationale; la solidarité ne peut ainsi se réduire à la nation mais doit être pensée de manière internationale.

L'ALCP demeure néanmoins un instrument bourgeois auquel on ne peut souscrire aveuglément. Il est indispensable, par conséquent, de lutter pour le renforcement des mesures d'accompagnement afin d'établir une véritable égalité de traitement (salaires, logements, etc.) entre les ressortissant-e-s suisses et étrangères-ers. En définitive, c'est pour défendre les droits des travailleuses-eurs qu'il faut se battre, quelle que soit leur origine, par exemple en instaurant un salaire minimum et en renforçant l'inspection du travail. L'intégration des ressortissant-e-s de l'UE se fera seulement en les associant à la lutte. Autrement, il se passera ce qui s'est déjà maintes fois produit: en mettant au centre de l'attention les différences d'origine plutôt que de classe, ce sont les travailleuses-eurs qui seront surveillés... Et punis.

Thierry Bornand

CAPITALISME

Afrique du Sud: Wal-Mart et la nature du système



Source: Terry Bell lui-même

Terry Bell, militant de la gauche sud-africaine

Nous vivons dans un monde régi par un système capitaliste. Il n'y a pas trop de désaccords là-dessus. Mais ce que cela signifie concrètement crée des confusions considérables. Les protestations "vuvuzelesques" qui ont accompagné la décision de Wal-Mart, le géant américain du commerce, de s'implanter en Afrique du Sud (en rachetant Massmart) illustrent clairement ce paradoxe.

Même celles et ceux qui décrivent Wal-Mart comme une mauvaise entreprise ont convenu que Wal-Mart est l'exemple classique de la réussite dans le monde du capitalisme non régulé. En d'autres mots, selon les standards du système, Wal-Mart est un modèle à encenser et à imiter. Ainsi les membres d'un syndicat de la branche [SA Commercial Catering and Allied Workers' Union] ont noté que les propriétaires de chaînes de supermarchés locales avaient depuis longtemps repris les méthodes de Wal-Mart et ont dénoncé par là même l'hypocrisie des protestations.

En particulier, certains syndicats ont montré du doigt la haute proportion de produits bon marché déjà importés et disponibles dans des supermarchés s'affichant pourtant «sud-africains». Si les syndicats ont raison de dénoncer l'immoralité et l'inégalité de l'attitude de Wal-Mart

notamment aux États-Unis (voir *Pages de gauche* n° 70), et envers la politique de bas salaires, rien de cela n'est pour autant illégal. Wal-Mart s'adapte au minimum et se met en conformité avec les lois nationales.

WAL-MART N'EST PAS UNE FORCE NATURELLE

Vu comme cela, l'opposition à la prise de contrôle par Wal-Mart de l'empire du commerce sud-africain Massmart ressemble à l'histoire légendaire du Roi Knut. Dans celle-ci, il est rapporté que le Roi, assis sur son trône et face à la marée montante, ordonna à la mer de se retirer. En faisant cela, il prouva à ses courtisans que même un grand roi n'avait pas de tels pouvoirs sur de si grandes forces. Toutefois, Wal-Mart n'est pas une force de la nature, pas plus que le capitalisme: les deux sont humains. Comme tels, ils peuvent être contrôlés, régulés, et même transformés totalement selon le rapport de force entre le gouvernement, les syndicats et la société.

Les propriétaires de chaînes de supermarchés concurrentes ont annoncé que si Wal-Mart s'implantait, elles seraient contraintes d'importer encore plus. Cette menace à peine voilée sur les travailleuses-eurs est le résultat des politiques suivies, et que Wal-Mart s'implante ou pas ne changera rien.

DES POLITIQUES NÉO-LIBÉRALES

Comme le syndicat de textile [SA Clothing and Textile Workers' Union] l'a affirmé, une des conséquences de ces politiques a été la perte de dizaines de milliers d'emplois dans l'industrie du textile. D'autres secteurs ont été touchés comme celui des biens électroménagers, des pièces automobiles de rechange; même les secteurs de production de biscuits sont à la peine, ce qui rend les déclarations de patriotisme économique des propriétaires de chaînes de supermarchés sans effets. Concrètement, le marché

est déjà biaisé: comment est-il possible, par exemple, que le petit émirat de Sharjah (Émirats Arabes Unis) qui doit importer toutes ses matières premières, produise des chocolats et des biscuits et les envoie en Afrique du Sud pour les vendre à la moitié du prix des produits domestiques?

Compte tenu de sa taille, Wal-Mart pourrait importer ces mêmes produits déjà disponibles à des prix encore moins chers. C'est ce qui fait peur aux propriétaires sud-africains de chaînes de supermarchés et, de manière légèrement hypocrite, au gouvernement et à certains syndicats. Toutefois, il est certain que le gouvernement sud-africain ne changera pas pour autant sa politique: créer un environnement favorable aux affaires destiné à attirer les investissements étrangers. Voilà une situation qui devrait convenir à Wal-Mart.

LA NATURE DU SYSTÈME

Cela a été l'une des raisons de recourir à un tribunal arbitral indépendant de commerce, qui devra trancher sur le rachat de Massmart par Wal-Mart [ndlr: après que Wal-Mart a menacé de saisir l'OMC en cas de refus, le rachat a été accepté par le tribunal le 31 mai 2011]. Ce tribunal, conformément aux lois sud-africaines, doit déterminer si les bénéfices escomptés d'avoir des produits moins chers dépasse les menaces possibles sur l'emploi. Wal-Mart devra aussi accepter la présence des syndicats. La chaîne a proposé un moratoire de deux ans sur les diminutions d'effectifs de Massmart, plus une aide substantielle pour les producteurs locaux. Wal-Mart veut s'implanter à n'importe quelles conditions, d'autant plus qu'après cinq ans, l'entreprise ne sera plus liée à aucun accord et pourra agir comme bon lui semble. Et ceci en accord avec la loi, naturellement, parce que telle est la nature du système.

Terry Bell

(traduction et adaptation: MG)

ÉLECTIONS FÉDÉRALES

Le supermarché des candidat·e·s

L'année électorale a de nouveau accouché d'un monstre bien mal nommé: *smartvote* (le «vote intelligent»...). Rappelons en quelques mots de quoi il s'agit: les candidat·e·s aux élections fédérales qui le souhaitent remplissent un questionnaire, et n'importe qui peut ensuite comparer ses propres réponses à celles des candidat·e·s et découvrir celles et ceux qui sont censés être les plus proches de ses positions politiques.

UN QUESTIONNAIRE RIDICULE

D'autres ont déjà dénoncé les problèmes internes de *smartvote*: l'étroitesse des questions et des thèmes abordés (sans même parler de leur pente droitrière assez constante), leur imprécision, la débilite des réponses possibles et l'impossibilité de ne pas en donner, etc. Inutile de revenir sur tous ces points, qui sont malheureusement assez représentatifs de l'encéphalogramme plat de la science politique suisse, et en particulier des instituts chargés de la supervision de *smartvote*. Ils dénotent une incompréhension profonde des enjeux politiques, et, ajouterais-je, de la vie politique en général. L'objectivation des opinions politiques sous la forme de «toiles d'araignée» censées classer les candidat·e·s n'en est que l'exemple le plus patent, qui prêterait à sourire s'il n'était pas considéré avec le plus grand sérieux par ses conceptrices-eurs.

LE SONDAGE, STADE SUPRÊME DE LA POLITIQUE

Smartvote consacre le principe selon lequel la politique n'est qu'un sondage continu de l'électorat. Celle-ci se résumerait ainsi à une série de décisions binaires – oui ou non – sur des objets précis. On oublie alors que ces décisions, et avant elles les thèmes et les enjeux politiques qui les rendent possibles ont été formatés par les différentes forces politiques, et que les questions sont elles-

mêmes déjà de part en part politiques, au moins autant que les (non-)réponses qu'on leur apporte.

À la logique sondagière qui atomise l'électorat – à chacun·e ses idées, à chacun·e son ou sa candidat·e – répond une logique individualiste qui fragmente le jeu politique pour effacer les partis au profit des personnes: sommet d'une approche «libérale» de la politique où les candidat·e·s sont transformés en de véritables marchandises en concurrence sur un marché forcément «libre et non faussé». *Smartvote* oublie que, dans une élection, la plupart des bulletins ne sont pas modifiés et que, par conséquent, les citoyen·ne·s, dans leur très large majorité, votent pour des partis et non pour des individus. Cela ne signale pas une déficience du jeu démocratique ou des «compétences» des citoyen·ne·s, car c'est la conséquence du constat tout à fait éclairé que c'est le rapport de force entre les partis qui est déterminant dans un parlement, et non les opinions individuelles que les candidat·e·s expriment avant l'élection (les citoyen·ne·s sont moins naïfs que les politologues...).

Cependant, faire disparaître le parti et ses positions collectives, c'est faire droit d'une part à une conception de candidat·e·s libres, indépendant·e·s et uniques, et d'autre part à l'image d'un spectre politique continu, sans ruptures et sans séparations (comme si la gauche et la droite ne signifiaient rien). Et dans cette palette bigarrée, c'est bien sûr *smartvote* qui sera le meilleur guide!

UNE REPRÉSENTATION RANCE

Le problème fondamental est pourtant ailleurs. *Smartvote* est lié à une idée précise de la représentation, qui vise en fait une identité fantasmée entre représentant et représenté. Elle postule une conjonction délirante entre démocratie et représentation, dans laquelle

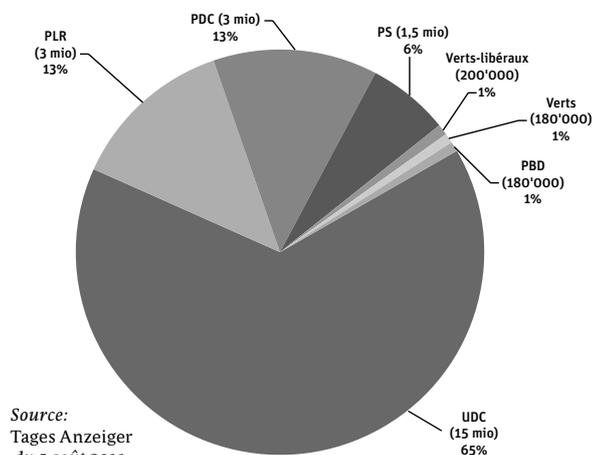
le parlement devrait être un peuple miniature qui prendrait les mêmes décisions que le peuple en grand. Vieille fiction, bien sûr (elle date au moins de la Révolution française), mais qui ne comprend pas que le système suisse, précisément, légitime l'écart entre parlement et corps civique par les mécanismes référendaires. Pour peu qu'on se donne la peine d'en comprendre la nature, l'élection est ainsi rendue à ce qu'elle est toujours, fondamentalement, c'est-à-dire l'expression d'un pur rapport de force social et politique, médié – représenté, précisément – par les institutions politiques.

Finalement, car je ne peux croire que les commanditaires de *smartvote*, sinon les responsables de sa conception, soient complètement décérébrés, cette entreprise conduit tout à fait consciemment à une dépolitisation des enjeux et du jeu politique qui, comme toujours en Suisse, sert la droite.

Antoine Chollet

Une image qui vaut cent discours

L'estimation des dépenses de campagnes consenties par les différents partis suisses en vue des élections de cet automne est éloquente. Pour voir les choses de manière optimiste, cela signifie que tout résultat de l'UDC en dessous de 65% sera la preuve que l'argent, décidément, n'achète pas tout! Ou que le PS et les Verts rentabilisent mieux que personne chaque franc dépensé! AC



Source: Tages Anzeiger du 5 août 2011, à partir des dépenses des partis auprès de la SGA (en francs).

TAXES PARTOUT

Les poubelles de Mon-Repos

Le Tribunal fédéral s'est dernièrement fendu d'un arrêt de principe (arrêt 2C_740/2009 du 4 juillet 2011; publication ATF prévue) sur la question du financement de l'élimination des déchets («taxe poubelle»), lequel va augmenter la pression sur les communes vaudoises pour que celles-ci généralisent le remplacement de l'impôt par des «taxes incitatives».

LE RÈGLEMENT COMMUNAL

La II^e Cour de droit public devait juger de la conformité du règlement communal de Romanel-sur-Lausanne avec les dispositions de la Loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE). Cette commune prévoyait que 70% du coût de l'élimination des déchets devaient être financés par des taxes forfaitaires

(180 frs par an pour un ménage d'une personne, 270 frs pour deux personnes, etc.), les 30% restant étant financés par l'impôt général.

LA VISION DU TRIBUNAL FÉDÉRAL

Dans son arrêt, le Tribunal fédéral n'a censuré qu'un seul article du règlement communal, celui prévoyant des taxes forfaitaires. La raison est que des taxes forfaitaires n'ont aucun effet incitatif, étant sans relation avec la quantité de déchets produits (et donc, elles sont illégales).

Mais le TF a aussi estimé, se ralliant à la position exprimée par l'Office fédéral de l'environnement, que les cantons (et les communes) n'ont plus «aucune latitude dans la mise en œuvre du principe de la causalité» (consid. 4.3.2), autrement dit: les taxes incitatives doivent dorénavant fi-

nancer la totalité des coûts de l'élimination des déchets ménagers.

MISE EN ŒUVRE DE LA TAXE

C'est pour ceci que l'arrêt a une portée générale: le Tribunal fédéral a clairement indiqué qu'il ne comptait plus tolérer que des communes (notamment Lausanne) continuent à financer l'élimination des déchets uniquement par l'impôt général, la LPE exigeant des taxes.

Sur le fond, le principe de la taxe incitative est non seulement anti-social car la taxe ne tient pas compte de la capacité contributive, mais il manque sa cible en considérant que la production de déchets résulte de la seule décision individuelle, ce qui n'est pas le cas.

Vu que taxe il risque quand même d'y avoir, il faudra exploiter au maximum les possibilités laissées ouvertes par la LPE. Si la-détentric-eur des déchets est insolvable, le canton assume les coûts de l'élimination (art. 32 al. 1 LPE), ce qui devrait permettre d'exonérer de taxe toute une partie de la population, à condition d'interpréter de manière suffisamment large le terme d'insolvabilité. Grâce à l'arrêt du TF, les taxes forfaitaires devraient être exclues.

Cela dit, la LPE permet quand même aux cantons et communes de renoncer à des taxes si leur instauration devait conduire à une telle résistance de la population qu'elle contreviendrait à la protection de l'environnement (élimination sauvage; art. 32a al. 1 LPE). Le Tribunal fédéral interprète cette disposition en ce sens que les collectivités qui veulent renoncer à la taxe doivent démontrer qu'elles ont eu de mauvaises expériences. La résistance civile peut être un argument légal pour renoncer à une taxe anti-sociale. Les communes souhaitant éviter un tel instrument devraient ainsi préparer un dossier suffisamment solide pour démontrer la résistance de leur population, afin de convaincre Mon-Repos que le financement par l'impôt doit rester en vigueur.

JUSTICE NULLE PART

L'état d'exception suisse

La décision du Tribunal fédéral du 15 juillet, avalisant le coup de force de la FINMA lorsqu'elle a livré en 2009, dans l'urgence et sans aucune base légale, les noms de 255 contribuables à la justice américaine (voir *Pages de gauche* n° 84), éclaire d'une lumière singulière le fonctionnement de ce qu'il faut bien appeler l'état d'exception en Suisse. Quoiqu'on pense de la décision en question et de la protection constitutionnelle dont la fraude fiscale devrait ou non bénéficier, l'arrêt du Tribunal fédéral est préoccupant.

Les limites de l'état d'exception sont toujours extraordinairement difficiles à fixer puisque, par définition, l'ordre constitutionnel par lequel elles sont définies est suspendu dans ces circonstances. En effet, comment s'assurer que les limites prévues ne seront pas elles-mêmes assimilées aux dispositions auxquelles l'état d'exception permet de contrevenir?

Lorsqu'on lit, dans la Constitution fédérale (à l'art. 36, auquel les juges de Mon-Repos se sont

référés), que ces circonstances sont limitées aux cas de «danger sérieux, direct et imminent», on pense raisonnablement à des situations de guerre, d'invasion, de catastrophe naturelle, peut-être de pandémie. L'absence de limite temporelle stricte et d'organisme chargé d'évaluer *a posteriori* les décisions d'exception, et la définition très extensive de ce que ces dernières doivent préserver («l'ordre public», à l'art. 185), sont déjà peu rassurantes. Mais savoir que lesdites circonstances semblent également recouvrir, pour le Tribunal fédéral, les demandes pressantes d'un État ami qui pourrait mettre en difficulté quelques grands établissements bancaires nationaux, permettant dès lors de déroger aux droits fondamentaux, voilà qui est très inquiétant. L'on s'aperçoit en tout cas que ce ne sera pas la cour suprême, le jour où peut-être il le faudra, qui saura nous protéger des pouvoirs d'exception que le Conseil fédéral pourrait s'arroger.

Antoine Chollet

Arnaud Thiéry

PSYCHIATRIE

«L'économie n'est que la méthode; l'objectif est de changer l'âme»

Doit-on voir dans la réforme du cadre juridique des soins psychiatriques imposée par le gouvernement Sarkozy une mise en application de cette citation thatchérienne? Les professionnel-le-s français-es du soin psychique n'ont pas célébré le 1^{er} août 2011, date de l'entrée en vigueur de la nouvelle législation sur les soins psychiatriques sans consentement. Cette loi, annoncée depuis plus de deux ans mais bâclée par le gouvernement, semble le fruit du délire paranoïaque sarkozyste qui souhaite «sécuriser» les hôpitaux – entendez «enfermer les fous» – depuis un fait divers en 2008 impliquant dans un homicide un patient en fugue.

ENTRE PROGRÈS ET RÉGRESSION

Les soignant-e-s s'inquiètent en particulier de la modification de la procédure pour l'hospitalisation sous contrainte, à la demande d'un tiers ou d'un-e représentant-e de l'État, qui rend obligatoire une audience devant un juge pour poursuivre l'hospitalisation au-delà de quinze jours, et de la possibilité nouvelle d'imposer des soins à domicile ou ambulatoires sous peine d'être hospitalisé en cas de non-suivi du traitement. Dans tous les cas, la multiplication exponentielle des formulaires, certificats médicaux et autres documents administratifs, ainsi que des processus d'évaluation, ne va pas contribuer à améliorer des conditions de travail déjà très dégradées dans la psychiatrie française.

Les effets de ces changements ne sont pas aisés à prédire.

Si l'on peut voir dans l'intervention systématique d'un-e «juge impartial-e» une amélioration de la protection des libertés et des droits des patient-e-s, un grand nombre de psychiatres craignent que ces nombreuses procédures créent surtout une amplification des obstacles pour sortir les patient-e-s de l'hôpital. En effet, il est dorénavant nécessaire d'attester le besoin de soins hospitaliers à trois reprises dans les quinze premiers jours d'hospitalisation, contre une seule fois auparavant. Ainsi, même si l'on peut espérer que les juges qui prendront une décision après deux semaines sauront tenir compte du caractère évolutif des difficultés psychiques d'un individu, les magistrat-e-s, qui ne sont pas des expert-e-s psychiatres, risquent d'avoir du mal à opter pour une sortie de l'hôpital après que deux psychiatres ont décidé à 24 heures, 72 heures et entre le 5^e et le 8^e jour d'hospitalisation que la personne présentait un danger.

Par ailleurs, si l'évaluation a été multipliée durant les deux premières semaines, les interventions de la justice s'espacent grandement par la suite avec un contrôle judiciaire exercé seulement tous les six mois. Soulignons encore que les audiences sont publiques! Voilà qui rend compte de la valeur accordée au secret médical, sacrifié sur l'autel de la Sécurité, et ce au détriment de citoyen-ne-s qui n'ont commis aucun crime et ne sont même pas suspectés d'en avoir commis un. En outre, l'évaluation par un juge

n'est pas nécessaire pour cette nouvelle forme de contrainte que représente l'obligation de suivi psychiatrique ambulatoire, ni l'accord des psychiatres par ailleurs.

TOU-TE-S COUPABLES

La confusion de cette réforme est probablement voulue. Tout le monde se sent visé comme coupable: les personnes malades sont traitées comme des criminel-le-s et les professionnel-le-s comme des complices irresponsables. La psychiatrie n'a jamais été indépendante des projets de contrôle social. Bien au contraire, il est possible de considérer sa création comme le pendant psychique d'un hygiénisme médical guère soucieux de préserver les libertés individuelles et la variété de leurs expressions. Sans nier l'existence d'abus de pouvoir, depuis un demi-siècle, les institutions psychiatriques ont tenté de donner une plus grande place au soin, tout en essayant de rassurer le reste de la population qui a peur des «fous». Mais l'état néolibéral policier se méfie maintenant de ces pys qui ne veulent plus jouer les geôliers-ers et prônent l'«alliance» entre médecin et malade. La révolution conservatrice continue.

Stéphanie Pache

À voir: *Un monde sans fous?, un documentaire de Philippe Borrel (France, 2009, 67')*.

Pour une comparaison avec la situation qui prévaut en Suisse, rendez-vous dans un prochain numéro.

LE POING

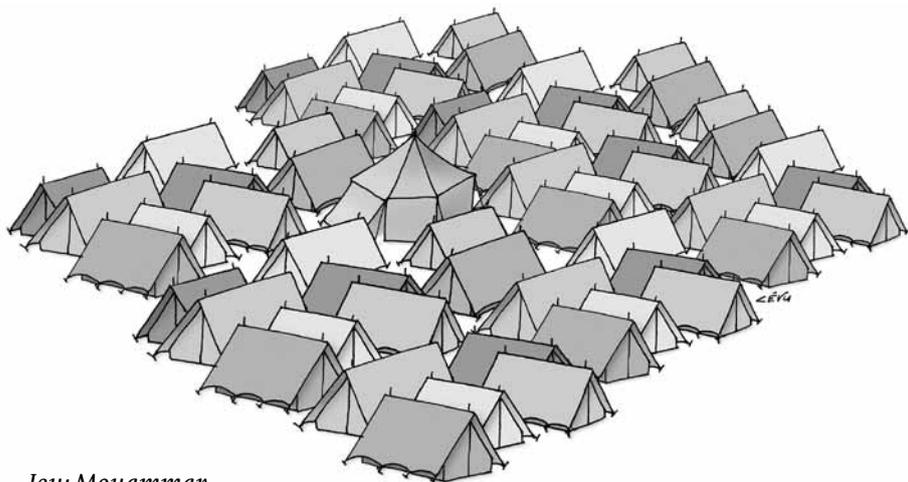


Le poing de ce mois-ci est envoyé allégrement à **José Luis Zapatero** premier ministre socialiste espagnol, décidément de plus en plus blairiste, qui a annoncé s'être mis d'accord avec le leader de la droite conservatrice pour inscrire dans la Constitution une limite aux déficits publics. En se liant ainsi les mains dans une période de crise, Zapatero espère «rassurer les marchés». Nous, ça nous effraie.

LA ROSE



Arnaud Montebourg propose, dans *Votez pour la démondialisation*, un programme présidentiel visant à mettre un terme à la concurrence destructrice entre travailleuses-eurs du Nord et ouvrières-ers exploitée-s du Sud. Si nous lui donnons volontiers la rose de ce mois, c'est parce que ça fait du bien d'entendre enfin un «présidentiable» socialiste prôner intelligemment la fin du libre-échange.



Jeu: Mouammar se cache dans ce camping. Sauras-tu retrouver sa tente?

JAB

CH-1450 Sainte-Croix

Adresse de renvoi: Pages de gauche
Case postale 7126, 1002 Lausanne

SALLE DES PAS PERDUS

Discours!

Notre chère fête nationale du 1^{er} août représente un moment de joie partagée et communicative. Notre présidente l'a bien compris et ne l'a pas dit autrement dans son allocution: «La Suisse a 720 ans. [...] Nous sommes vulnérables, notre planète est sous pression». Le moral déjà à bloc, Schneider-Amman, en mission à Langenthal, en a profité pour en rajouter: «Toutefois, il ne faut pas se bercer d'illusions: nous devons faire face à une situation difficile». Visiblement le souvenir du pacte fédéral inspire nos sages. On en vient à se demander, avec la présidente, comment «certains parmi nous doutent de l'utilité de l'action politique»? La réponse est à chercher peut-être du côté de Doris Leuthard: «La Suisse est un merveilleux pays [...] Toutefois, nous ne pouvons résoudre tous les problèmes». Mince alors! MG

EN BREF

Passé nazi

Ikea: pour des meubles qui durent mille ans.

Nouvelles de New York

Finalement, c'est Nafissatou Diallo qui aurait violé DSK.

Ortaugraf

Les partisans d'École 2010 nous confient: lé colle sété vraiman mieu avent!

Fiscalité

Les super-riches pétitionnent: taxez-nous! Volontiers, mais on vous coupera quand même la tête après.

Hara-kiri

Aux JMJ de Madrid, le Pape demande aux jeunes de répandre leur foi.

Armée

Pour financer l'achat de nouveaux avions de combat, les soldes des recrues seront désormais versées en euros.

Pages de gauche
MENSUEL D'OPINIONS
SOCIALISTES INDÉPENDANT

Débat: la gauche et les religions

Pour prolonger le dossier du numéro 102 de *Pages de gauche* (paru en août 2011) consacré à ce sujet, la rédaction organise un débat sur les religions et la laïcité auquel tout le monde est cordialement invité!

Participant·e-s

- › **Ada Marra**
(Conseillère nationale socialiste, VD)
- › **Pierre Aguet**
(Ancien conseiller national socialiste, VD)
- › **Claude Calame**
(Helléniste et anthropologue, EHESS, Paris)
- › **Philippe Gilbert**
(Rédaction de *Pages de gauche*)

Mardi 27 septembre à 20h00

Buffet de la gare de Lausanne
(Grand Salon, 2^e étage)